

Saint-Jean-de-Luz, le 24 mars 2020

Cabinet du Maire

**A l'attention de Mesdames et Messieurs
les commerçants et producteurs du
marché de Saint-Jean-de-Luz**

Chère Madame, cher Monsieur,

Voilà maintenant presque 10 jours que nous devons scrupuleusement respecter les règles de confinement face à la crise sanitaire que nous connaissons.

Durant cette période, j'ai fait tout ce qu'il était possible pour maintenir notre marché ouvert. J'ai pensé à vous en priorité, mais aussi à celles et ceux de nos concitoyens qui n'ont que cette possibilité pour s'alimenter.

Je me suis rendu ce jour sur le marché où j'ai pu constater que les règles étaient globalement respectées. Elles demeurent cependant insuffisantes, malgré les mesures de limitation prises, au regard de la situation de crise.

Aussi, après en avoir discuté avec Monsieur le Sous-Préfet de Bayonne, je suis contraint de prendre la décision de fermer le marché (Halles couvertes et commerces extérieurs) de Saint-Jean-de-Luz jusqu'à nouvel ordre.

Je suis conscient des conséquences que cela va occasionner pour vous, mais la raison m'impose de procéder à cette fermeture. Le plus important reste votre santé et celle de vos clients.

Je ne peux que vous demander patience et courage dans cette épreuve que nous subissons tous. Il nous faut être exemplaire dans le respect des directives qui nous sont données.

Je vous prie de croire, chère Madame, cher Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Bien à vous



Jean-François IRIGOYEN
Maire de Saint-Jean-de-Luz
Président du Syndicat de la Baie de
Saint-Jean-de-Luz et Ciboure

